

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2008

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
M. Poisson, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 11 de cet article, supprimer les mots :

« suivant les règles applicables aux entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel. Suppression d'une redondance.